

LA FEUILLE N°13

Journal électronique du cadre de vie, de l'environnement, du développement et de l'aménagement durables
« Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants » Antoine de Saint-Exupéry

Dans ce numéro :

Les Communes forestières du Jura. L'élu forestier et la filière forêt-bois dans le département. **02**

Cinq questions posées à Étienne Delannoy, directeur de l'agence du Jura de l'Office National des Forêts. **07**

Cinq questions posées à François Lacroix, directeur de l'antenne jurassienne du Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté. **22**

Pour en savoir un peu plus... **33**



Gérard Perrin,

Directeur départemental
des Territoires du Jura

« La gestion durable de la forêt. »

L'ÉDITORIAL

À l'occasion de ce treizième numéro de « La Feuille », je vous présente, ainsi qu'à vos familles et à vos proches, mes vœux les meilleurs de santé, de bonheur et de réussite pour la nouvelle année 2012.

La survie d'1,6 milliard d'êtres humains dans le monde dépend directement des forêts, qui couvrent encore 31% de la surface de notre planète. Leur dimension économique est par conséquent essentielle. Elle est confortée chaque jour un peu plus par la raréfaction des énergies fossiles. Le bois est en effet une source d'énergie renouvelable qui constitue l'une des alternatives crédibles au pétrole, au gaz et au charbon.

Les forêts abritent également 80% de la biodiversité animale et végétale terrestre. Ainsi, elles sont aussi une composante primordiale de notre environnement. Les arbres qui les peuplent rendent l'atmosphère respirable, et leur contribution au cycle de l'eau est importante. Ils entretiennent l'humidité de l'air et ils contribuent à la régulation des pluies. Un orme « adulte » par exemple

rejette chaque jour 300 litres d'eau sous forme de vapeur.

Les arbres absorbent et stockent le dioxyde de carbone qui est l'un des principaux gaz à effet de serre), et le libèrent en fin de vie, lorsqu'ils se décomposent ou qu'ils sont brûlés. Un palissandre vieux de 80 ans et haut d'environ 30 mètres piège 5,4 tonnes de CO₂, soit l'équivalent des émissions d'un Airbus A320 lors d'un vol de 600 km.

Les forêts ont enfin une fonction sociale. Elles accueillent des publics très divers qui tout simplement se promènent, ou pratiquent la cueillette, la chasse, ainsi que de très nombreux sports « de pleine nature » : la randonnée, le VTT, « l'accrobranche »,...

L'homme n'épargne pourtant pas ce patrimoine boisé d'une importance cruciale. La moitié des forêts originelles a disparu. En Amazonie, c'est une superficie égale à celle d'un terrain de football qui est défrichée chaque minute pour exploiter le bois, cultiver les terres ou développer l'élevage. Il est urgent de gérer durablement ces res-

sources naturelles. L'Organisation des Nations Unies l'a bien compris, en proclamant 2011 « année internationale de la forêt ». L'enjeu est notamment d'exploiter celle-ci de manière raisonnée, en lui laissant le temps de se renouveler.

Les milieux boisés couvrent près de 50% de la superficie du département, ce qui est très important. La DDT du Jura contribue localement à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts. Elle participe à l'élaboration des documents d'urbanisme qui permettent de les protéger, elle conseille les maîtres d'ouvrage publics qui souhaitent utiliser le bois dans la construction, elle veille au respect de réglementations diverses, elle instruit les demandes de financements divers, par exemple pour la création des dessertes forestières,...

Ce numéro de « La Feuille » donne la parole à trois de nos partenaires : l'Association des communes forestières du Jura, l'Office National des Forêts (ONF), et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Franche-Comté.

Les Communes forestières du Jura (COFOR 39). L'élu forestier et la filière forêt-bois dans la département.



Leslie Constantin,
chargée de mission
développement
forestier
à l'Union régionale
des Communes
forestières.

Les Communes forestières du Jura (COFOR 39).

Une Fédération nationale avec un Institut de formation de la Forêt communale.

9 Unions régionales.

34 Associations départementales.

11 000 communes propriétaires d'une forêt
dont 5 000 adhèrent au Réseau des Communes forestières.

« Dans le département du Jura, 519 communes sont propriétaires d'une forêt et 205 adhèrent à l'association des communes forestières. »

L'Association des Communes forestières du Jura fait partie du réseau des Communes forestières : Associations départementales, Unions régionales et Fédération nationale.

Ce réseau a pour rôle d'accompagner les élus sur les sujets forestiers, de représenter et défendre les communes adhérentes auprès des instances locales, régionales et nationales.

L'union régionale siège au sein de différentes commissions, pour que les communes propriétaires de forêts soient représentées parmi les acteurs de la filière forêt-bois :

- Commission régionale de la forêt et des produits forestiers ;
- Franche-Comté Forêts ;
- Comité d'Orienta-tion forêt-bois ;
- etc.

Dans le département du Jura, 519 communes sont propriétaires d'une forêt et près de 250 adhèrent à l'Association des Communes forestières du Jura.



Réunion d'information.

© Cofor 39. Leslie Constantin.

Pour mener une action politique efficace, les élus comtois ont décidé de se doter d'une feuille de route.

Les bases en ont été posées début 2008, et elles ont fait l'objet d'une adaptation en 2011 à la suite d'un bilan à mi-mandat.

Cette feuille de route propose des solutions pour que les communes concilient « gestion durable de leur propriété forestière » et « contribution au développement territorial ».

Cela passe par la conjugaison d'une sylviculture à la fois respectueuse de la ressource (forêt, patrimoine naturel, sol,...) et dynamique, qui valorise sur le plan économique les produits « bois ». Les bénéfices pour la filière seront de sécuriser les approvisionnements des entreprises de la 1^{ère} transformation, d'accroître les volumes destinés à la trituration et d'organiser la filière bois-énergie.

La feuille de route se compose de neuf objectifs qui guident l'action du réseau jusqu'en 2014.

Six objectifs opérationnels :

- présider à la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt communale ;
- devenir producteur de bois en adaptant la sylviculture aux besoins des transformateurs ;
- approvisionner les transformateurs régionaux en circuits courts ;
- participer à la structuration de la filière bois-énergie ;
- faire de la forêt un axe de développement des territoires ;
- poursuivre l'organisation de la gouvernance avec l'ONF.

Deux objectifs stratégiques :

- faire reconnaître les Communes forestières dans la filière forêt-bois ;
- défendre les Communes forestières de Franche-Comté aux niveaux régional et national.

*Une forêt communale.*

© Cofor 39. Leslie Constantin.

Un objectif transversal :

- conforter le réseau des Communes forestières de Franche-Comté.

Pour mener à bien cette feuille de route, depuis 2011, les statuts de l'Association des Communes forestières du Jura permettent aux intercommunalités de projet (pays, communautés de communes et d'agglomération) d'adhérer.

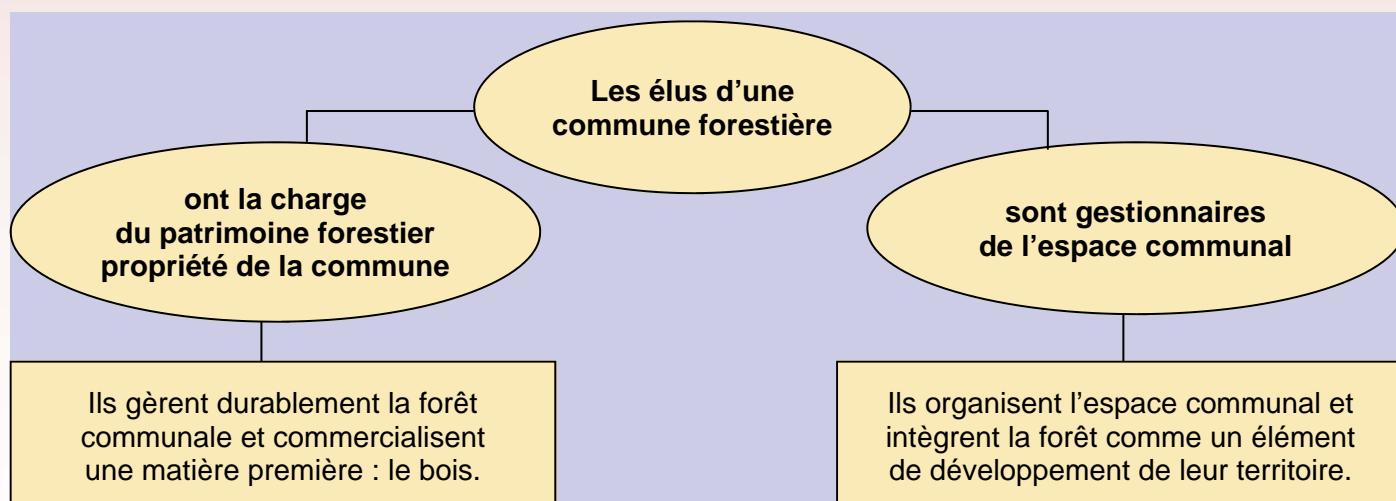
Le réseau leur propose un accompagnement pour intégrer un volet forestier dans leur straté-

gie de développement, voire pour mettre en place des stratégies locales de développement forestier définies par la loi de modernisation agricole de 2010 (Plans d'approvisionnement territoriaux, Chartes forestières de territoire,...)

Cette année, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et la communauté d'agglomération du Grand Dole adhèrent au réseau des Communes forestières.

L'élu forestier et la filière forêt-bois dans le Jura.

Les élus des Communes forestières administrent une propriété forestière communale dont ils sont dépositaires, le temps de leur mandat. Ainsi, les élus ont non seulement de grandes responsabilités dans la gestion durable de ce patrimoine collectif, mais aussi dans sa contribution à l'essor économique de la filière.



Les Communes forestières du Jura (COFOR 39). L'élu forestier et la filière forêt-bois dans la département.



La forêt : la biodiversité.

© DDT du Jura. Jean-Luc Gomez.

Dans le Jura, la forêt communale (45% des surfaces boisées du département) et celle dite domaniale (10% de la forêt jurassienne), ont contribué à une forte implantation de la filière forêt-bois. La forêt communale d'aujourd'hui est l'héritage de l'histoire et d'une volonté de gestion : le régime forestier.

Appliqué depuis 1827 aux forêts publiques, ce régime a permis la reconstitution d'une richesse forestière, que la gestion actuelle préserve et améliore pour être transmise aux générations futures.

La forêt communale est un bien collectif et, à ce titre, elle fait partie intégrante du patrimoine boisé national. Sa gestion est confiée à l'Office National des Forêts qui met en œuvre le régime forestier. L'ONF élabore, en concertation avec les élus, l'amé-

nagement qui planifie sur 20 ans la gestion durable de la forêt, en tenant compte de son caractère multifonctionnel, composé d'une fonction :

- économique (production de bois d'œuvre, de bois d'industrie et de bois énergie) ;

- sociale (accueil du public, cueillette de fruits et de champignons, pratique d'activités de tourisme et de loisirs comme la pêche, la chasse, la promenade, les sports de pleine nature...);

- environnementale (eau potable, paysages, biodiversité ordinaire et remarquable, zones de protection,...).

L'élu est aussi responsable de l'espace communal qui s'intègre dans un territoire plus vaste, où sont engagées des politiques intercommunales de développement. Les communes propriétaires d'une forêt se doivent donc de concilier gestion durable et contribution aux politiques de développement territorial.

Même si les dernières décennies ont été marquées par un net recul des scieries, le Jura bénéficie encore d'un maillage important d'entreprises travaillant l'abondante matière première « bois ».

Ainsi, le travail du bois représente près de 9% des entreprises artisanales jurassiennes, contre une moyenne nationale inférieure à 4%.



Une entreprise de la filière bois.

© Cofor 39. Leslie Constantin.

L'élu forestier soucieux de valoriser cette ressource peut le faire en essayant de promouvoir la filière économique locale. Le Réseau des Communes forestières est convaincu que cela passe par :

- une meilleure application des outils d'aménagement et de gestion ;

- un engagement plus marqué dans les exploitations des coupes ;

- la recherche du conseil de l'ONF pour trouver le bon équilibre entre les ventes en concurrence et celles de gré à gré, parmi lesquelles les contrats d'approvisionnement pluriannuels.

Pour favoriser la valorisation locale du bois, les élus disposent d'autres leviers. C'est en particulier le cas pour l'utilisation du bois dans la construction. Dans ce domaine, ils peuvent agir à deux niveaux, en étant maître d'ouvrage de bâtiments publics et en exerçant la compétence urbanisme. Dans le Jura, des exemples concrets voient le jour.

La maîtrise d'ouvrage de bâtiments publics.

À Chaux-des-Crotenay, la forêt communale, certifiée PEFC⁽¹⁾, couvre 476 ha. La commune travaille depuis près de deux ans sur le projet de construction d'un nouveau bâtiment communal, en remplacement de sa salle des fêtes actuelle qui est vétuste.

Ce projet d'environ 300 m² accueillera des salles destinées à plusieurs activités : organisation de fêtes et de réunions, cours de gymnastique pour les enfants et les adultes, bureau de votes,...

En 2010, la commune a orienté son choix vers une ossature bois pour la réalisation de ce projet. Les raisons de ce choix sont diverses, « éco-thermiques » et économiques notamment, en valorisant la filière bois-construction qui fait la preuve actuellement de son efficacité dans l'exécution de travaux en matière de construction.

Les élus communaux, qui ont marqué une volonté forte d'utiliser du bois local, étudient les possibilités d'utiliser une matière première issue de la forêt communale. Cependant, deux points essentiels doivent être maîtrisés si l'on veut démontrer les bienfaits d'une telle politique et initier d'autres acteurs, d'autres projets :

- la certification de la qualité des bois utilisés à ces fins ;
- la maîtrise des coûts d'utilisation de ceux-ci, qui ne doivent pas se traduire par des dépenses supplémentaires.

La commune, accompagnée par le SIDEC (le Syndicat Mixte d'Électricité et d'Équipement Collectif du Jura), le PNR du Haut-Jura, les communes forestières et l'ONF, a sélectionné son équipe de maîtrise d'œuvre. Elle a aussi décidé, pour s'assurer de l'utilisation d'une matière première locale, de fournir le bois nécessaire au chantier.



Travaux forestiers : bûcheronnage.

© DDT du Jura. Jean-Luc Gomez.

Le marché de sciage portera donc sur une prestation de services hors fournitures. Au-delà de l'utilisation du bois en structure, la commune cherche à valoriser l'ensemble des essences présentes dans sa forêt.



Une scierie comtoise.

© DDT du Jura. Jean-Luc Gomez

Les feuillus, comme par exemple l'érable, pourraient être utilisés en parements intérieurs.

En France, il existe peu de maîtres d'œuvre présentant des expériences pour gérer ce type de chantiers, qui vont du choix des arbres en forêt à leur mise en œuvre dans le bâtiment.

L'équipe sélectionnée souhaite donc que des rencontres régulières soient organisées avec la commune et ses partenaires techniques. C'est un travail collectif qui s'engage pour « réapprendre » à valoriser localement la matière première « bois ».

Les Communes forestières du Jura (COFOR 39). L'élu forestier et la filière forêt-bois dans la département.



*Travaux forestiers : débardage.
© DDT du Jura. Jean-Luc Gomez.*

L'urbanisme.

À Lavans-lès-Saint-Claude, la forêt communale (environ 230 ha), certifiée PEFC, représente 70% de la surface. Dans le contexte très boisé du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, la commune a souhaité promouvoir l'utilisation du bois dans l'aménagement de son nouveau quartier, pour mettre en avant le caractère durable du matériau et les compétences de la filière locale bois-construction.

Les élus ont tiré profit de leur compétence en matière d'urbanisme. Dans « l'écoquartier » du « Crêt du Bief », les 150 à 200 logements à créer devront répondre aux exigences de la classe 3 de la loi sur l'air, soit un volume de bois minimal de 120 dm³ par m² de Surface Hors Œuvre Nette (SHON) dans les logements individuels, et 70 dm³ par m² de SHON dans les logements collectifs.

L'objectif est de faire du « Crêt du Bief » une vitrine régionale des savoir-faire. La commune est donc en train de créer une base de données d'entreprises vosgiennes, franc-comtoises et rhône-alpines intéressées par ce travail, qui sera transmise aux maîtres d'ouvrage.



Quartier du Crêt du Bief.

© Site internet de Lavans-lès-Saint-Claude. Prêt : Leslie Constantin.

L'aménagement du quartier se fera en trois tranches sur une période de 6 à 10 ans. L'idée a été lancée en 2006. L'avant-projet a été validé le 27 janvier 2010. La première tranche devrait voir le jour prochainement.

Ce délai important s'explique par une forte volonté d'exemplarité en matière de développement durable, qui a été reconnue :

- au niveau local par l'OPH de Saint-Claude, qui a inscrit une opération de construction se rattachant au projet de Pôle d'Excellence Rural du PNR du Haut-Jura « Haut-Jura signé bois », PER qui n'a malheureusement pas été labellisé ;

- au niveau national par sa sélection au palmarès 2009 « Ville durable-Écoquartier-Écocité » du « Grenelle environnement ».



Crêt du Bief : projet de bâtiment.

© Site internet de Lavans-lès-Saint-Claude. Prêt : Leslie Constantin.

Leslie Constantin, chargée de mission développement forestier à l'Union régionale des Communes forestières.

(1) La certification PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes, ou Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), est un système européen de certification de la gestion durable des forêts.

Cinq questions posées à Étienne Delannoy, directeur de l'agence du Jura de l'Office National des Forêts (ONF).



Étienne Delannoy,
directeur
de l'agence du Jura
de l'Office National
des Forêts (ONF).

« La mission première de l'ONF est la gestion des forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités. »

1 - Quelles sont les missions de l'Office National des Forêts (ONF), de quels moyens dispose-t-il, comment l'établissement est-il organisé ?

Les missions de l'ONF.

L'Office National des Forêts (ONF) est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial ⁽¹⁾ (EPIC) créé en 1964. Son conseil d'administration est présidé par Hervé Gaymard. Il comprend notamment des représentants des ministères de tutelle, de la Fédération Nationale des Communes Forestières, de la Fédération Nationale du Bois, de l'association France Nature Environnement, etc.



Futaie résineuse (la Joux).
© Office National des Forêts.

La mission première de l'ONF est la gestion des forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités, essentiellement les communes. Pour être exhaustif, j'ajouterai que nous gérons également le patrimoine forestier des établissements publics comme par exemple, dans le Jura, la caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens, et quelques forêts privées sous convention.

En France métropolitaine, les forêts domaniales ⁽²⁾ et communales couvrent respectivement 1,8 million et 2,7 millions d'hectares. Elles représentent environ 30% de la forêt française, soit 8% du territoire national. Elles relèvent du régime forestier instauré par le Code forestier en 1827, qui confie à l'ONF la mission de valoriser ce patrimoine boisé public.

Notre rôle est avant tout :

- d'assurer la production de bois pour favoriser l'approvisionnement des entreprises de la filière ;
- de protéger les espaces sensibles et de préserver les

milieux naturels et la biodiversité ;

- d'accueillir le public dans les forêts que nous gérons.

En complément à ces missions de service public, nous réalisons des prestations de travaux sylvicoles dans les forêts des collectivités.



Travaux sylvicoles.

© Office National des Forêts.

Nous répondons aussi à des appels d'offres de divers maîtres d'ouvrage. Des conseils généraux par exemple nous ont confié l'expertise phytosanitaire des arbres qui jalonnent les routes départementales.

Il s'agit de déterminer s'ils présentent un risque pour les usagers de la voirie et s'il convient de les couper, avant d'envisager de nouvelles plantations.

Cinq questions posées à Étienne Delannoy, directeur de l'agence du Jura de l'Office National des Forêts (ONF).



Futaie de hêtres.

© Office National des Forêts.

En Franche-Comté, Réseau Ferré de France (RFF) a retenu l'ONF pour l'élagage, la coupe, l'estimation du prix et la vente de bois situés le long d'une infrastructure ferroviaire. Ce choix permet à RFF de gagner beaucoup de temps en faisant appel à un prestataire unique.

Notre force est de mettre au service du maître d'ouvrage notre savoir-faire et notre connaissance du contexte local.

Nous souhaitons développer ces partenariats avec de grands opérateurs, comme par exemple RTE (Réseau de Transport d'Électricité) ou les sociétés gestionnaires des autoroutes, pour les aider notamment à mettre en œuvre des mesures compensatoires à la perte de biodiversité, etc.

Présent partout en France, notre établissement est en effet en mesure de répondre aux attentes de ces entreprises d'envergure nationale, voire internationale.

Ce qui ne nous empêche pas d'être à l'écoute des élus locaux, et en tout premier lieu des maires des communes forestières.

La gestion des forêts publiques reste en effet la mission principale de l'ONF, et j'aurai l'occasion d'apporter plus de précisions à ce sujet au cours de notre entretien.

Les moyens humains et financiers de l'Office.

L'ONF emploie 6 300 fonctionnaires et 3 000 ouvriers forestiers, dont le statut relève du droit privé. Compétent et motivé, le personnel est la première richesse de l'établissement.

L'Office vient de renouveler un contrat avec l'État pour la période 2012-2016, qui confirme les missions essentielles de notre établissement et réaffirme notre rôle dans la gestion durable des forêts publiques.

Les communes forestières ont aussi signé ce contrat, ce qui prouve leur implication aux côtés

de l'ONF pour mettre en œuvre la politique forestière.

En tant qu'établissement public, nous sommes soumis à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et nous sommes confrontés à des réductions d'effectifs. Depuis 2002, nous avons donc fait un gros effort de rationalisation de notre organisation, et d'importants gains de productivité, pour maintenir la qualité des services que nous apportons aux communes forestières.



Un agent de l'Office au travail.

© Office National des Forêts.

À l'échelon national, notre budget est d'environ 800 millions d'euros. Une part de celui-ci dépend des cours du bois. En effet, en contrepartie de la gestion multifonctionnelle de la forêt, l'État laisse à l'Office le produit de la vente des bois des forêts domaniales, qui représente le tiers de nos recettes.

L'engagement financier des communes dans la mise en œuvre du régime forestier se traduit par le paiement à l'ONF des frais de garderie, qui correspondent à un pourcentage des recettes que leur patrimoine boisé leur rapporte.

Cette contribution est actuellement de 10% TTC en zone de montagne et de 12% en plaine. Elle est prélevée sur l'ensemble des recettes de la forêt communale : la vente des bois, la chasse, mais aussi les concessions que les collectivités ont autorisées dans leurs forêts (relais téléphoniques, éoliennes, carrières,...).

De l'ordre de 25 millions d'euros par an, les frais de garderie ne couvrent qu'une petite partie du coût de la gestion des forêts des collectivités assurée par l'Office.

Le budget de l'ONF est par conséquent abondé par un versement compensateur de l'État. Cette somme, d'environ 140 millions d'euros par an, est prélevée sur le budget du ministère de l'agriculture, tutelle de notre établissement avec celui de l'environnement.

L'Office assure aussi des missions d'intérêt général financées par l'État, comme la protection des forêts contre l'incendie, la restauration des terrains en

montagne ou la protection des dunes littorales.

Les prestations de services au profit des collectivités, des entreprises et des particuliers, représentent environ 30% du chiffre d'affaires de l'ONF.

Il s'agit essentiellement de la mise en œuvre des travaux sylvicoles (plantations, entretien des reboisements, création et entretien des routes forestières,...), que nous réalisons dans les forêts des communes sous forme conventionnelle.



*Sceau de l'État. Marteau forestier.
© Office National des Forêts.*

Les prestations de services résultent également de la diversification de nos activités que j'évoquais au début de notre entretien.

Enfin, le reste des recettes de l'Office National des Forêts provient de la location de la chasse, des concessions dans les forêts domaniales et de produits divers.

L'organisation territoriale de l'établissement.

Outre la direction générale, notre établissement compte 9 directions territoriales. Elles couvrent des territoires plus ou moins vastes, dont les superficies varient en fonction de l'importance des forêts publiques localement présentes.

Le taux de boisement est de 44% en Franche-Comté et nous gérons la moitié de ce patrimoine, soit 396 000 hectares. Ainsi, notre région est très forestière et la forêt publique est très représentée.

L'ONF assure donc en Franche-Comté une présence importante, et les limites de notre direction territoriale se confondent avec celles de la région administrative. C'est également le cas en Lorraine et en Alsace.



*Agent de l'ONF au travail.
© Office National des Forêts.*

Cinq questions posées à Étienne Delannoy, directeur de l'agence du Jura de l'Office National des Forêts (ONF).

En revanche, la surface de la forêt publique est nettement moindre dans l'ouest de la France, ce qui a pour conséquence des directions territoriales beaucoup plus vastes, comme celle du « Centre-Ouest-Auvergne-Limousin ».

Les 9 directions dont je vous ai parlé sont elles-mêmes divisées en 50 agences territoriales et 9 dites de travaux.

La direction de Franche-Comté, dont le siège est à Besançon, compte quatre agences territoriales : une dans le Doubs, une autre en Haute-Saône, une troisième dans le Jura, et une enfin pour le nord de la région.



Forêt de Chaux : régénération.
© Office National des Forêts.



Forêt de résineux : éclaircie.
© Office National des Forêts.

2 - Que pouvez-vous nous dire à propos de l'agence du Jura, de vos missions, de votre organisation et des moyens dont vous disposez ?

Nos missions.

L'agence du Jura gère 126 000 hectares de forêts publiques, domaniales (23 000 hectares) et communales (103 000 hectares).

Le patrimoine de l'État dont nous assurons la gestion compte 11 massifs. Celui de Chaux est le plus vaste, j'aurai l'occasion de vous en reparler.

Nous intervenons au profit de 519 des 544 communes du département, ce qui signifie qu'elles possèdent quasiment toutes des espaces boisés.

La plupart d'entre elles adhèrent à une association départementale présidée par Albert Hilaire, maire de Censeau. Rattachée à une union régionale, cette association des communes forestières du Jura est, vous vous en doutez, l'un de nos partenaires privilégiés.

Tous les ans, nos agents proposent aux municipalités concernées un programme de travaux et de coupes à réaliser l'année suivante dans leur forêt communale. Prévues dans le document d'aménagement, ces interventions concernent l'exploitation ou le reboisement de parcelles, la régénération des peuplements, l'entretien des pistes,... Le maire et son conseil décident ensuite d'inscrire au budget la totalité ou une partie seulement de ces actions.



Travaux sylvicoles.
© Office National des Forêts.

Nous conseillons ainsi les collectivités. Cette mission que nous assurons relève du régime forestier, au même titre que la rédaction du document d'aménagement⁽³⁾, le martelage des bois et leur commercialisation, la surveillance des coupes, la police de la chasse, etc.

Après validation du programme de travaux, l'équipe municipale confie ensuite à un maître d'œuvre la réalisation de ces travaux. Comme nous disposons d'ouvriers forestiers qualifiés, nous répondons à ces consultations. Nous assurons ainsi la continuité de la gestion de la forêt communale.



Travaux sylvicoles.

© Office National des Forêts.

Le montant total des interventions que nous effectuons dans ce cadre au profit des communes est important. Il s'élève en effet chaque année à environ deux millions d'euros, ce qui permet l'emploi d'une cinquantaine d'ouvriers répartis dans le département.

Notre organisation.

Les limites de l'agence du Jura de l'ONF sont celles du département, ce qui facilite le dialogue avec nos partenaires. Nous ne travaillons en effet qu'avec une seule Préfecture, une Direction Départementale des Territoires (DDT), une seule Fédération des Chasseurs, etc. Nous avons d'excellentes relations avec l'ensemble des acteurs de la filière bois, en particulier :

- nos clients acheteurs de bois ;
- nos collègues de la forêt privée, notamment l'antenne locale du CRPF⁽⁴⁾ dirigée par François Lacroix ;
- la section jurassienne du Syndicat Régional des Forestiers Privés présidée par Éliane Plaisance ;
- etc.

Notre siège se trouve à Lons-le-Saunier, je vous en reparlerai, et le département est découpé en 9 unités territoriales. Elles comptent chacune entre 10 et 12 agents, placés sous l'autorité d'un ingénieur, la plupart du temps secondé par un assistant. Ces différentes « antennes » sont installées à Poligny, Nozeroy, Saint-Claude, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Supt et Dole.

En règle générale, le responsable de chaque unité territoriale est l'interlocuteur privilégié des pré-

sidents des communautés d'agglomération ou de communes, et les agents ont des contacts souvent plus fréquents avec les maires.

Parfois logés dans des maisons forestières (ce n'est pas toujours le cas), les agents de terrain travaillent généralement dans le cadre d'une équipe et ils réalisent des actions collectives. Ils martèlent les bois (ils identifient ainsi ceux qui doivent être exploités), font des inventaires pour connaître la composition des peuplements, surveillent les coupes,... Ils sont les interlocuteurs des exploitants forestiers.



Forêt de jeunes chênes : éclaircie.

© Office National des Forêts.

Pour être exhaustif, j'ajouterai enfin que nous disposons d'une sècherie, unique en France, installée sur le territoire communal de Supt. Elle nous permet de récolter, de trier et de sécher les graines des principales essences de feuillus et de résineux, qui sont vendues ensuite à des pépiniéristes.

Cinq questions posées à Étienne Delannoy, directeur de l'agence du Jura de l'Office National des Forêts (ONF).

Cette sécherie travaille souvent en partenariat avec le grainetier Vilmorin. L'objectif est de contribuer ainsi aux programmes de reboisements forestiers.



Travaux forestiers.

© Office National des Forêts.

Nos moyens humains et financiers.

L'agence du Jura compte 144 agents fonctionnaires et 50 ouvriers forestiers. Ces derniers sont gérés par une agence territoriale de travaux. Tous les ans, nous élaborons une demande budgétaire. Transmise à notre direction territoriale, elle fait l'objet d'un arbitrage à l'issue d'un « dialogue de gestion » entre le directeur général et le directeur territorial de l'ONF.

Depuis une décennie environ, nous mettons en œuvre à l'Office un « management » participatif, définissant pour chaque do-

maine d'activités les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre, en relation avec les moyens attribués.

Ainsi, par exemple, nous voulons améliorer le pourcentage de forêts dotées d'un document d'aménagement. Dans le Jura, celui-ci est actuellement de 95% pour le patrimoine des collectivités, ce qui est déjà excellent. Nous voulons le porter à 100% à l'horizon 2016, ce qui conduit l'agence à aménager un peu plus de 6 000 hectares par an.

Nous nous appuyons aussi sur une démarche d'amélioration continue dans le cadre de deux certifications. La première, ISO 9001, vise à améliorer la satisfaction de nos clients. La deuxième, ISO 14001, a pour objet de diminuer l'impact de notre gestion sur l'environnement. Par ailleurs, nous souhaitons aussi promouvoir la certification PEFC⁽⁵⁾, qui garantit la gestion durable des forêts publiques du Jura.

Notre nouveau siège.

Au début de l'année 2011, le siège de l'agence était encore situé rue Aristide Briand à Lons-le-Saunier. Nos locaux étaient vé-

tustes et peu fonctionnels, car nous occupions trois bâtiments différents. Les partenaires que nous recevions chez nous se perdaient parfois dans le dédale de nos couloirs !

Depuis le 1^{er} mai 2011, nous sommes installés dans la zone d'activités « En Bercaille » à Lons-le-Saunier, dans ce nouveau siège où j'ai le plaisir de vous accueillir aujourd'hui. Nous avons souhaité que nos locaux soient exemplaires sur le plan environnemental. C'est l'une de nos nombreuses contributions au développement durable, je reviendrai plus tard sur ce sujet.

Le bâtiment est « basse consommation » (BBC). Il est en bois, isolé par de la laine de bois. Ses façades et ses pignons sont recouverts de tuiles afin de protéger le gros œuvre des intempéries.



Le siège de l'agence du Jura.

© Office National des Forêts.

Il n'est pas climatisé, mais il bénéficie d'un système de ventilation très efficace. Son isolation phonique est performante. La toiture est équipée de panneaux photovoltaïques et d'un système de récupération des eaux pluviales. L'éclairage est géré par des détecteurs de présence.

Pour nous chauffer, notre consommation est équivalente à celle d'une maison individuelle, et notre chaudière est alimentée par le gaz de ville. Ce choix peut vous sembler surprenant, mais les études réalisées ont démontré que la très faible facture énergétique du bâtiment ne permettait pas de rentabiliser une installation utilisant des plaquettes de bois comme combustible. Toutefois, si la zone d'activités où nous sommes installés était un jour desservie par un réseau de chaleur, nous pourrions nous raccorder à celui-ci, c'est prévu.

Nous disposons enfin de plusieurs salles communes qui facilitent la communication interne et contribuent à de bonnes conditions de travail.

Pour conclure, je tiens à vous signaler que notre bâtiment, exemplaire sur le plan environnemental, a obtenu le label « année internationale des forêts ».

3 - Quelles sont les grandes caractéristiques des forêts françaises en général et jurassiennes en particulier ? Comment contribuez-vous à une gestion durable de ce patrimoine boisé ?

Une forêt très diverse.

Essentiellement feuillue, la forêt est caractérisée à l'échelon national par une grande hétérogénéité.

Il n'y a rien de comparable en effet entre les grands domaines de l'État en Île-de-France (Fontainebleau, Rambouillet, Compiègne,...), et les parcelles boisées, parfois très petites, détenues par des particuliers dans le Massif central. La forêt des Landes est aussi très différente de celle du Jura ou des massifs montagneux.



Les forêts jurassiennes : illustration.

© Office National des Forêts.



Forêt de chênes (Dole) : éclaircie.

© Office National des Forêts.

Dans notre département, les peuplements forestiers sont également très divers et varient avec l'altitude.

En plaine, ils sont majoritairement constitués de feuillus, notamment de chênes, et le taillis sous futaie ⁽⁶⁾ est encore très présent.

Les sols sont parfois pauvres et difficiles à mettre en valeur. C'est le cas notamment dans le massif de Chaux, où les terrains argileux, donc très sensibles au tassement et aux remontées de plans d'eau, sont en outre traversés par un réseau très dense de ruisseaux.

En plaine, le mode de gestion privilégié est la futaie régulière, avec des coupes d'éclaircies ou d'amélioration et des coupes de régénération, lorsque les arbres sont mûrs et doivent être récoltés. Le mode de renouvellement privilégié est maintenant la régénération, à partir des semis.

Cinq questions posées à Étienne Delannoy, directeur de l'agence du Jura de l'Office National des Forêts (ONF).

Sur les plateaux, la forêt s'enrichit progressivement en résineux. Dans le Haut-Jura, les conifères, sapins et épicéas, prédominent.

Le mode de gestion est celui de la futaie irrégulière ou jardinée. Celle-ci accueille tous les étages de végétation, des semis aux gros bois plus anciens, en passant par les baliveaux. L'exploitation de la futaie jardinée a par conséquent moins d'impact sur les paysages.



Saint-Laurent : futaie jardinée.
© Office National des Forêts.

Pour conclure cette très rapide présentation du patrimoine boisé jurassien, j'ajouterai que le département est riche de plusieurs forêts renommées à l'échelon national. Celle de Chaux tout d'abord est le deuxième massif de feuillus en France par son étendue. Il couvre en effet 23 000 hectares.

Les massifs du Risoux et du Massacre⁽⁷⁾ abritent de nombreuses espèces d'oiseaux protégées : le grand tétras, la gelinotte des bois, la chevêchette d'Europe (une petite chouette de la taille d'un étourneau), etc...

Quant à la forêt de la Joux, elle est l'une des plus belles sapinières de France. Elle accueille des sapins « Président » dont la hauteur dépasse parfois 50 mètres.

L'ONF a pour ambition de gérer durablement une forêt publique protégée par le régime forestier qui, sur le plan foncier, permet de contrôler très étroitement les aliénations (les ventes,...). Notre préoccupation est de prendre en compte les trois fonctions de ce patrimoine boisé : la production bien sûr, mais aussi sa dimension environnementale et l'accueil du public.

Cette dernière préoccupation est peut-être un peu moins prioritaire dans le Jura que dans les massifs périurbains, situés à proximité des grandes agglomérations. Nous avons cependant le projet de définir et de mettre en œuvre un schéma permettant de mieux accueillir le public en forêt de Chaux.



L'accueil du public : parcours sportif.
© DDT du Jura. Jean-Luc Gomez.

La production.

Nous commercialisons chaque année de l'ordre de 600 000 m³ de bois, dont 110 000 m³ exploités dans le cadre de l'affouage, pour le chauffage des habitants des communes. La production moyenne est d'à peu près 5 m³ par hectare et par an, ce qui correspond grosso modo à l'accroissement naturel de la forêt. Ainsi, « nous récoltons les intérêts sans toucher au capital ».

La desserte des massifs boisés est l'une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés pour l'exploitation du patrimoine que nous gérons. Cela nous oblige à chercher des solutions novatrices. Par exemple, en partenariat avec le Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura⁽⁸⁾, nous essayons de développer le débardage au moyen de câbles à Villard-Saint-Sauveur. Cette technique est plus respectueuse de l'environnement.

Elle est une alternative à la création de pistes, qui peuvent avoir un impact non négligeable sur les paysages et sur les milieux naturels.

À ce jour, cette manière de travailler est peu pratiquée dans le Jura, les entreprises jurassiennes n'étant pas suffisamment nombreuses dans ce domaine. Cela nous pose des problèmes, car nous sommes contraints de solliciter des professionnels installés par exemple dans la région Rhône-Alpes. Ils ne sont pas toujours enclins à venir exercer leurs talents chez nous, loin de leurs bases.



Massif du Jura : route forestière.
© DDT du Jura. Jean-Luc Gomez.

Nous tentons également d'adapter les peuplements forestiers aux changements climatiques. Ainsi, le hêtre par exemple est une essence d'altitude moyenne, qui a besoin de suffisamment d'eau pour se développer. Nous nous interrogeons sur son aptitude à supporter de brusques écarts de température

et des périodes de sécheresse prolongées. Aujourd'hui, grâce à une bonne pluviométrie, il pousse plutôt bien sur les sols calcaires, parfois pauvres et souvent secs de la Petite Montagne. Mais qu'en sera-t-il demain, lorsque les températures augmenteront ?

Pour étayer nos réflexions, nous avons la chance de disposer, pour l'ensemble du département, de catalogues de stations. Ces documents sont élaborés par des forestiers, des pédologues, des botanistes,... Ils décrivent les sols, le climat et la pluviométrie des différents secteurs identifiés et étudiés. Ils nous permettent par conséquent de déterminer pour chacun d'entre eux les essences qui, à l'avenir, seront les mieux adaptées.

Nous réfléchissons aussi à nos pratiques sylvicoles. Il s'agit notamment de promouvoir celles qui contribuent à une moindre densité des peuplements, et par conséquent à une meilleure résistance des forêts aux tempêtes, comme celle de 1999, qui risquent d'être plus fréquentes que par le passé.

La préservation des milieux naturels, de la faune et de la flore.

La directive européenne « habitats »⁽⁹⁾ concerne plus de 30% des forêts publiques que

nous gérons dans le département. Les deux tiers des forêts domaniales, environ 15 000 hectares, et le quart des forêts communales, soit 27 000 hectares, sont inclus dans les périmètres des sites « Natura 2000 » du Jura.



Site « Natura 2000 » des Sept Lacs.
© Raymond Michaud.

L'ONF n'est pas l'opérateur de ces sites. Nous intervenons dans le cadre des comités de pilotage, en tant que service de l'État qualifié, et parfois comme prestataire, lorsqu'il y a des appels d'offres des opérateurs pour la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) déclinés en contrats.

Dans le Haut-Jura, nous contribuons ainsi à la lutte contre l'envahissement des forêts par le hêtre. Le « fayard » colonise en effet peu à peu les sapinières et envahit les places d'envol des grands tétras, une espèce protégée emblématique de notre massif montagneux.

Cinq questions posées à Étienne Delannoy, directeur de l'agence du Jura de l'Office National des Forêts (ONF).

En Petite Montagne, nous participons à la conservation des pelouses sèches, un habitat privilégié pour l'entomofaune (les insectes) et pour la flore, en particulier pour de très nombreuses espèces d'orchidées. L'enjeu est d'éviter que ces milieux naturels sensibles ne soient envahis par la friche, notamment par l'épine noire (le prunellier).



Haut-Jura : tourbière.
© Office National des Forêts.

Nous souhaitons aussi restaurer des tourbières jurassiennes qui ont fait l'objet de plantations de peupliers qui assèchent les zones humides.

En forêt de Chaux, des projets de contrats ont pour objectif de protéger le crapaud sonneur à ventre jaune. Nous avons aussi réalisé une étude, avec l'Agence de l'eau, sur la faisabilité d'un « reméandrement » de la Clauge. Il s'agit de permettre à ce cours d'eau de retrouver son cours naturel.

Afin de mieux contribuer à la préservation de la biodiversité, nous multiplions en outre, dans les forêts domaniales, les flots de sénescence et de vieillissement. Le but est de maintenir des vieux arbres bien au-delà de leur âge normal d'exploitabilité, car ils sont des habitats privilégiés pour les oiseaux et les insectes. Dans le premier cas, nous laissons les arbres morts sur pied naturellement sans les récolter. Dans le second, nous les exploitons très tardivement.

Toutes ces actions sont mises en œuvre en concertation avec nos partenaires institutionnels ou associatifs : la DREAL ⁽¹⁰⁾, la communauté d'agglomération du Grand Dole, le PNR du Haut-Jura, le Groupe Tétraz Jura, la Ligue de Protection des Oiseaux, etc.



Biodiversité : arbre dépérissant.
© Office National des Forêts.

4 - À quelles difficultés particulières l'agence du Jura est-elle confrontée ?

Je vous ai déjà parlé de la déserte des massifs forestiers, qui est souvent insuffisante dans le département. Pour exploiter plus de bois, il faut bien évidemment que celui-ci soit accessible.



Forêt de Chaux : régénération.
© Office National des Forêts.

Le renouvellement délicat des peuplements est aussi une difficulté. C'est l'un des défis importants que nous devons relever aujourd'hui, en particulier dans la forêt de Chaux, où les sols sont très sensibles au tassement, comme je vous l'ai dit au début de notre entretien. La mécanisation des coupes nous oblige à mettre en place des dispositifs permettant de canaliser les engins de débardage. Rien ne pousse en effet dans les passages qu'ils ont compactés.



Semis de chênes.

© Office National des Forêts.

Dans cette vaste chênaie domaniale, la fructification des arbres est très irrégulière. Le sol n'est pas très réceptif. Lorsque les glands tombent dans une touffe de végétation adventice, je pense notamment à la molinie ou à la fougère aigle, ils dépérissent. La régénération est donc très difficile.

Quand de jeunes pousses réussissent cahin-caha à se développer, elles sont très souvent mangées par les cerfs, nombreux en forêt de Chaux. Nous sommes contraints de clôturer des secteurs, afin de protéger les petits chênes qui n'ont pas encore atteint une taille suffisante pour échapper à la dent de leurs « prédateurs ».

« L'engrillagement » est pour moi un constat d'échec dans la recherche de l'équilibre entre la forêt et la faune. Ces grillages, qui ont un coût important de l'ordre de 15 euros du mètre linéaire, réduisent les superficies qui permettent aux animaux de se nourrir.

Lorsque les cervidés réussissent à pénétrer dans les enclos, comme cela s'est produit cet été, c'est encore pire. Le plus souvent, ils ne peuvent pas ressortir et ils mangent la totalité des jeunes plants.

Le public est hostile à la présence de ces grillages, qui sont en outre autant d'obstacles aux déplacements de la faune. C'est pour le moins paradoxal, dans la mesure où nous cherchons aujourd'hui à conserver, voire à restaurer les trames vertes et bleues⁽¹¹⁾, indispensables aux migrations des animaux, et donc à la préservation de la biodiversité. Malheureusement, si nous ne clôturons pas, la plupart du temps la pression des cervidés est telle qu'aucun semis ne pousse.

Nous sommes évidemment favorable à la présence des grands mammifères. Leur place est bien sûr dans les bois, et la forêt de Chaux est adaptée à cette présence. Je pense que la population de sangliers pourrait être plus importante, dans les limites supportables par les agriculteurs.

Pour les grands ongulés, l'enjeu est toutefois de trouver un équilibre, afin de concilier à la fois la présence de cette faune sauvage et le renouvellement des peuplements forestiers.

Sous l'égide de la préfecture, et en étroite collaboration avec la Fédération Départementale des Chasseurs, nous participons à un observatoire des cervidés dans la forêt de Chaux.

Nous disposons ainsi d'indicateurs communs sur l'évolution des populations, les conséquences de l'abrutissement, c'est-à-dire de la consommation des jeunes arbres par les animaux, etc. Ces données nous permettent de trouver un compromis sur le nombre de cerfs qu'il convient de prélever chaque année.



© Benoît Hamann / ONCFS.

Pour augmenter la capacité d'accueil de la forêt, nous faisons également évoluer nos pratiques sylvicoles, afin de favoriser le « gainage » des jeunes chênes.

Il s'agit de permettre autour d'eux la pousse simultanée d'un taillis qui les protège. Cette « barrière » naturelle est composée de bouleaux, de saules, de hêtres, de charmes,..., qui se sont régénérés naturellement.

Cinq questions posées à Étienne Delannoy, directeur de l'agence du Jura de l'Office National des Forêts (ONF).

Ces essences nous intéressent moins en tant que telles, mais elles jouent un rôle essentiel pour la régénération. Elles sont en effet grignotées les premières par les cervidés et elles les empêchent d'accéder aux semis d'essences nobles que nous souhaitons préserver.

Il faut toutefois que ce « gainage » puisse se développer naturellement. Dans de nombreuses stations, les arbres qui le composent, le charme par exemple, ne réussissent pas à se régénérer, en raison notamment de l'acidité des sols et de la présence de molinies ou de fougères.

J'ajouterai enfin que nous sommes particulièrement attentifs à la progression des cervidés constatée en France et en Franche-Comté depuis une vingtaine d'années. La futaie jardinée du Haut-Jura est en effet très sensible à l'abrutissement.

Un programme européen INTERREG ⁽¹²⁾ dédié à ces grands ongulés a été reconduit récemment par les chasseurs et les forestiers.

Ce programme, qui associe la Suisse, les départements de l'Ain, du Doubs et du Jura, a pour objet

de suivre l'évolution des populations de cerfs et de mesurer leur impact sur les peuplements forestiers.



© Claude Le Pennec. Prêt : CRPF.

5 - La filière bois est-elle encore dynamique à l'échelon régional et départemental ? Quels défis doit-elle aujourd'hui relever ?

La filière bois en Franche-Comté.

Dans notre région, la récolte globale de bois dépasse les 2 millions de m³. Le bois d'œuvre représente 70% de ce volume, les produits destinés à l'industrie 22% et la production d'énergie 8%. La filière bois est très présente en Franche-Comté.

Elle regroupe environ 2 300 entreprises, qui emploient au total à peu près 12 800 salariés. C'est important

car, pour vous donner un point de comparaison, c'est l'équivalent de la filière automobile.

151 scieries sont présentes dans notre région. Elles transforment 1 million de m³ de bois par an. Ce volume nous permet d'occuper le deuxième rang à l'échelon national, derrière l'Aquitaine. Le nombre des scieries franc-comtoises a sensiblement diminué depuis quelques années, mais leur production cumulée n'a pas baissé.

Ce double constat témoigne de regroupements et d'une concentration de l'activité, comme l'illustrent les investissements très lourds consentis récemment par la scierie Chauvin à Mignovillard. Cette entreprise scie plus de 200 000 m³ de bois par an soit, à elle seule, le cinquième de la production régionale.



La filière bois : une scierie.

© DDT du Jura. Jean-Luc Gomez.

L'équilibre entre l'offre et la demande.

Dans le cadre d'une gouvernance partagée, la stratégie de commercialisation des bois des forêts publiques de Franche-Comté est définie par l'ONF avec les communes forestières.

Les contrats sont validés par un comité des ventes organisé au niveau régional. Composé des représentants de l'ONF et de l'union régionale des associations des communes forestières, ce comité garantit la transparence des transactions.



Bois vendus « au bord de la route ».
© DDT du Jura. Jean-Luc Gomez.

Les bois des forêts que nous gérons sont vendus le plus souvent à l'occasion d'adjudications publiques. Il s'agit de ventes aux enchères désormais informatisées, auxquelles chacun peut assister, soit pour acheter, soit comme simple spectateur. Les lots proposés sont répertoriés dans un catalogue.



Bois vendus « au bord de la route ».
© DDT du Jura. Jean-Luc Gomez.

Les bois peuvent être vendus sur pied, façonnés et « réceptionnés au bord de la route », livrés aux entreprises qui le souhaitent (c'est souvent le cas pour les bois de trituration). L'acquéreur prend en charge, ou confie à un sous-traitant, la coupe et le débardage de toutes les essences vendues sur pied qui ont été martelées.

Nous souhaitons également développer les contrats d'approvisionnement, qui rencontrent un réel succès en Allemagne et en Autriche. L'objectif est de mieux réguler l'offre et la demande.

Il s'agit de garantir un débouché à la personne publique qui vend ses bois, et de sécuriser la fourniture en matière première des industriels locaux.

Ces derniers économisent en outre les frais de prospection. À l'occasion d'une adjudication, les professionnels sont en effet parfois plus d'une dizaine à visiter un lot figurant au catalogue, et acheté finalement par l'un de leurs confrères. Ce temps passé à visiter les coupes a un coût qui n'est pas négligeable.

Les prix fixés dans ces contrats d'approvisionnement correspondent à ceux du marché, écrêtés des fluctuations des marchés « spots » (c'est-à-dire instantanés, en fonction des cours du moment).

La procédure bénéficie ainsi aux deux signataires. Dans le Jura, les ventes de la quasi-totalité des résineux des forêts domaniales se font par contrats d'approvisionnement.

Nous souhaitons faire évoluer ces contrats pour que l'engagement soit sur une plus longue durée qu'actuellement, l'idéal étant pour une période d'au moins trois ans.

Les difficultés que nous éprouvons, pour convaincre certaines communes de l'intérêt de ce mode de vente, s'expliquent sans doute parce que les acheteurs et les vendeurs hésitent parfois à s'engager sur le moyen et long terme, alors que les cours de la matière première sont fluctuants.

Cinq questions posées à Étienne Delannoy, directeur de l'agence du Jura de l'Office National des Forêts (ONF).

Le bois énergie.

Le bois énergie connaît un réel essor depuis quelques années, en France en général et dans le département en particulier. De nombreuses communes jurassiennes se sont dotées de chaufferies alimentées au moyen de plaquettes forestières.



*Lons-le-Saunier : chaufferie au bois.
© DDT 39. Chantal Berthet-Bondet.*

C'est le cas de Lons-le-Saunier et de Dole bien sûr, mais aussi d'Arinthod ou de Champvans, qui a été précurseur dans ce domaine. En effet, la municipalité de Champvans a fait l'acquisition d'un broyeur, et l'approvisionnement est assuré grâce au bois provenant de la forêt communale.

Un résineux et un feuillu fournissent respectivement environ 80% et 50% de bois d'œuvre.

Une bonne partie du complément est du bois de trituration, utilisé pour la fabrication du papier ou de panneaux de particules.

Le reste peut être soit laissé sur place et se transformer très lentement en humus soit, quand les conditions de sol le permettent, récolté pour être broyé et converti en bois énergie.

Dans la sapinière de la Joux, les houppiers, c'est-à-dire les cimes des arbres, étaient jadis laissés sur place. Ils étaient progressivement envahis par les ronces et ils empêchaient les semis de pousser. Maintenant, nous voulons les collecter et les transformer en bois énergie.



*Futaie résineuse de la Joux.
© Office National des Forêts.*



*Forêt de Chaux : « baraques du 14 ».
© Office National des Forêts.*

Dans la forêt de Chaux, nous vendons de l'ordre de 12 000 tonnes de bois énergie par an, pour alimenter la chaufferie de Planoise à Besançon.

Le développement d'une filière bois énergie oblige cependant à trouver un équilibre économique pour tous les acteurs. Il est plus facile d'alimenter une chaufferie communale ou intercommunale à partir des forêts des collectivités propriétaires, que de mettre en place de très grandes chaufferies « industrielles ».

Pour ces dernières, il est impératif d'avoir une réflexion très approfondie sur le plan d'approvisionnement, pour garantir sa pérennité sur une période permettant d'amortir les investissements.

En outre, il est nécessaire que le propriétaire ait une rémunération suffisante qui l'incite à « sortir » les bois de sa forêt plutôt que de les laisser se transformer en humus.

La multiplicité des propriétaires forestiers privés et publics complique aussi la prise des décisions et rend la collecte d'autant plus difficile.

Tous ces freins doivent donc trouver des solutions, pour pouvoir développer cette filière bois énergie industrielle prometteuse en terme d'emplois et d'investissements.



Arinthod : chaufferie au bois.

© DDT 39. Chantal Berthet-Bondet.

Conclusion.

Pour conclure, je dirai que la forêt intéresse, voire passionne de très nombreux acteurs : les propriétaires, les élus, les exploitants, les entreprises de la filière bois, les services de l'État, les associations de protection de l'environnement, les fédérations

de chasseurs, etc. Les intérêts sont parfois divergents, voire contradictoires, mais évidemment toujours légitimes.



Réunion en forêt de Chaux.

© Office National des Forêts.

Notre mission est de dialoguer avec tous ces acteurs, de prendre en compte les avis et les intérêts de chacun, et de faire la synthèse de l'ensemble des enjeux pour les forêts qui relèvent de notre responsabilité.

Il s'agit de trouver des compromis satisfaisants, avec pour objectif une gestion durable de ce patrimoine. Ce rôle d'« ensemble », souvent complexe, est l'un des attraits les plus forts de notre métier.

J'ajouterai enfin que, pour le forestier que je suis, le contexte local est particulièrement intéressant. Dans le département, la forêt est riche et diversifiée.

L'agence du Jura de l'ONF est l'une des plus importantes de France. Son personnel est compétent et motivé. Quant à nos

partenaires, ils sont reconnus pour leur professionnalisme. Ils travaillent en étroite concertation et en très bonne intelligence avec nos services.

Propos recueillis le vendredi 14 octobre 2011 par Jean-Luc Gomez.

⁽¹⁾ Un Établissement Public (EP) est une personne morale de droit public disposant d'une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général, précisément définie, sous le contrôle de la collectivité publique dont il dépend (État, région, département ou commune). L'objet d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) est la production et la commercialisation de biens et de services. Ses ressources sont essentiellement constituées par les redevances payées par les usagers. Source : <http://www.vie-publique.fr/>



© DDT du Jura. Jean-Luc Gomez.

Cinq questions posés à Étienne Delannoy, directeur de l'agence du Jura de l'Office National des Forêts (ONF).

⁽²⁾ Les forêts domaniales font partie du domaine privé de l'État. C'est le cas par exemple des grands massifs d'Ile-de-France : Fontainebleau, Rambouillet, Compiègne,..., mais aussi de la forêt de Chaux dans le Jura.

⁽³⁾ Chaque forêt publique, domaniale ou communale, est dotée d'un document d'aménagement.

Il comporte tout d'abord un diagnostic consacré notamment aux peuplements forestiers, à la gestion passée, à l'environnement socio-économique, mais aussi aux paysages, aux milieux naturels,...

Il précise les travaux à réaliser pendant les 15 à 20 années qui suivent son entrée en vigueur. Il définit notamment les essences qu'il convient de privilégier, les pratiques sylvicoles les mieux adaptées au contexte local,...

Validé par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF), ce plan de gestion opérationnel est adopté par un vote du conseil municipal lorsqu'il concerne le patrimoine d'une commune.

⁽⁴⁾ CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière (confer, dans ce numéro de « La Feuille », l'interview de François Lacroix).

⁽⁵⁾ La certification PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes, ou Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), est un système européen de certification de la gestion durable des forêts.

⁽⁶⁾ Le taillis sous futaie est une juxtaposition de deux régimes : le taillis et la futaie. Il est donc caractérisé par deux niveaux ou étages de végétation bien distincts.

Il permet de produire une quantité importante de bois de chauffage à partir du taillis et un peu de bois d'œuvre à partir de la futaie.

Source : École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (ENGREF).

⁽⁷⁾ La forêt du Massacre est ainsi dénommée parce qu'en 1535, dans ce massif boisé, des renforts envoyés par François I^{er} ont été massacrés par les troupes du duc de Savoie qui assiégeait Genève.

⁽⁸⁾ Le Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura : confer, dans le numéro 10 de « La Feuille », l'interview de son président, Jean-Gabriel Nast (pages 22 à 33).

⁽⁹⁾ Les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats » : confer le numéro 9 de « La Feuille » dédié à la biodiversité, en particulier l'article de Frédéric Chevallier (pages 2 à 5), ainsi que l'interview d'Éric Chaput et de Catherine Bahl (pages 9 à 17).

⁽¹⁰⁾ DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Confer, dans le numéro 9 de « La Feuille » dédié à la biodiversité, l'interview d'Arnaud Piel, DREAL de Franche-Comté (pages 19 à 24).

⁽¹¹⁾ Les trames vertes et bleues : confer, dans le numéro 9 de « La Feuille » dédié à la biodiversité, l'interview d'Arnaud Piel, DREAL de Franche-Comté (pages 19 à 24).

⁽¹²⁾ INTERREG : programme opérationnel de coopération territoriale européenne.



Haute-Seille : site « Natura 2000 ».

© Raymond Michaud.

Cinq questions posées à François Lacroix, directeur de l'antenne jurassienne du Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté.



François Lacroix,
directeur
de l'antenne
jurassienne du
Centre Régional de
la Propriété
Forestière
de Franche-Comté.

« Dans le Jura,
la forêt privée
couvre
102 000
hectares.
Contrairement
à ce que
certains
imaginent
souvent, elle
est composée
de plus de
feuillus (60%)
que de
résineux
(40%). »

1 - Que pouvez-vous nous dire tout d'abord à propos de la forêt privée jurassienne, de ses atouts et de ses points faibles ?

Dans le Jura, la forêt privée couvre 102 000 hectares. Contrairement à ce que certains imaginent souvent, elle est composée de plus de feuillus (60%) que de résineux (40%).

Une forêt morcelée.

Les propriétaires sont environ 38 000 dans le département et 93% d'entre eux possèdent moins de quatre hectares. Seuls 33% de la superficie boisée correspondent à des forêts d'une surface supérieure ou égale à 25 hectares. Ce pourcentage est de l'ordre de 50% en Picardie ou en Bourgogne par exemple.

La forêt privée est donc très morcelée dans le Jura. Le patrimoine de nombreux propriétaires est trop modeste pour que ces derniers s'intéressent à la dimension économique des quelques bois qu'ils possèdent.



Une forêt privée morcelée.
© CRPF. François Lacroix.

Cet émiettement se traduit notamment par des difficultés d'accès aux parcelles et par des coûts de transaction très élevés. Le montant de l'acte notarié est souvent supérieur à celui de la vente des petites parcelles.

L'enjeu est aussi de sensibiliser les micropropriétaires à une gestion durable de leur patrimoine, et de les aider à valoriser leurs produits.

Des dessertes insuffisantes.

La forêt privée est en outre insuffisamment desservie par les voiries nécessaires à son exploitation. Le volume mobilisé chaque année dépend d'abord du marché, il faut bien évidemment que la demande existe, mais aus-

si d'un réseau satisfaisant de routes et de pistes forestières. Pour récolter plus de bois, il faut que celui-ci soit accessible.

Pour vous donner un exemple très concret, à l'occasion des Assises régionales de la forêt, qui se sont tenues en 2010, les industriels de la filière ont affirmé qu'ils craignaient une pénurie d'épicéas.

Plus généralement, l'ONF estime que seuls 200 000 m³ supplémentaires peuvent être exploités dans les forêts communales, mais quasiment aucun dans celles dites domaniales, car la récolte actuelle correspond à peu près à l'accroissement naturel des arbres concernés.



Une route forestière.
© CRPF. François Lacroix.

Cinq questions posées à François Lacroix, directeur de l'antenne jurassienne du Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté.

Produire plus dans ce patrimoine boisé de l'État reviendrait à entamer un capital que l'ONF souhaite conserver intact pour les générations futures, gestion durable oblige.

L'État a donc décidé de mettre à contribution la forêt privée, mais cela suppose préalablement une amélioration de la desserte de celle-ci. En Franche-Comté, c'est d'abord une voirie performante qui permettra véritablement de changer les conditions d'accès au marché.

2 - Quelles sont les missions du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Franche-Comté ? De quels moyens dispose le CRPF, comment est-il organisé ?

Le CNPF et le CRPF de Franche-Comté.

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) est un établissement public national. Sa mission est de contribuer au développement de la forêt privée par des actions d'animation, de coordination, de recherche, de formation, de diffusion des connaissances,...



*Le siège du CRPF à Besançon.
© CRPF. François Lacroix.*

Le CNPF regroupe 18 Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF). Chacun d'eux dispose de son propre budget, et il est dirigé par son propre conseil, où siègent des propriétaires forestiers élus de la région.

Le CNPF est financé pour moitié par l'État, pour un quart par les chambres d'agriculture, le dernier quart provenant de ressources conventionnelles locales.

Le CRPF de Franche-Comté est dirigé par un conseil. Présidé par Nicolas Polliot, il est composé de 12 propriétaires forestiers élus. L'équipe technique compte 27 agents, parmi lesquels 11 contractuels : un directeur, François Janex, 5 ingénieurs, 13 techniciens et 8 personnels administratifs. Le budget annuel de la structure est de l'ordre de deux millions d'euros.

Dans notre région, le CRPF dispose de neuf antennes départementales. Trois sont implantées dans le Jura, à Lons-le-Saunier, à Champagnole et à Lajoux.

Dans le département, l'orientation de la gestion des forêts privées, la formation et le regroupement des propriétaires, ainsi que l'amélioration des dessertes forestières, sont nos missions principales, déclinées en actions.



*Formation de propriétaires privés.
© CRPF. François Lacroix.*

L'association jurassienne de développement forestier.

Conjointement arrêtées par le CRPF et par la chambre d'agriculture, nos actions sont mises en œuvre par une émanation des deux structures que je viens de citer. Il s'agit de l'association jurassienne de développement forestier (ADEFOR 39), créée en 1996.



© CRPF. François Lacroix.

À l'origine, la création de plusieurs associations de ce type était envisagée en Franche-Comté, mais il n'en existe plus qu'une seule, dans le Jura.

Je suis l'animateur de cette structure unique en France, dont le président et le vice-président sont Dominique Chalumeaux et Nicolas Polliot, qui président respectivement la chambre d'agriculture du Jura et le CRPF de Franche-Comté. François Janex, dont je vous ai parlé, est le coordonnateur de l'ADEFOR 39.

Cette association a pour objectif une mise en commun des moyens, dans le but essentiel d'harmoniser les actions de vulgarisation, d'affecter chaque technicien à un secteur donné, etc.

Il s'agit de renforcer la proximité avec les propriétaires, en particulier pour mieux les aider à se regrouper. ADEFOR 39 dispose d'un ingénieur, de quatre techniciens, responsables chacun d'un secteur, de deux techniciens spé-

cialisés, ainsi que de deux secrétaires, soit neuf agents dont quatre contractuels.

Nos partenaires.

La forêt privée dans le Jura, c'est aussi un syndicat, la section jurassienne des Forestiers privés de Franche-Comté, présidée par Éliane Plaisance ; c'est également deux coopératives, des experts forestiers et des techniciens indépendants.

L'existence de deux coopératives est une chance, car elle favorise l'émulation et elle permet d'éviter les situations de monopole.

Les derniers acteurs que j'ai cités sont des gestionnaires au service des propriétaires. Ils supervisent des coupes et des interventions réalisées par des exploitants, ou par des entrepreneurs de travaux forestiers.

Nous travaillons aussi avec de nombreux partenaires : l'Office National des Forêts chargé de la gestion de la forêt publique, l'association départementale des communes forestières (COFOR) et la Direction Départementale des Territoires (DDT), chargée notamment de faire appliquer la loi.

Celle-ci a fait du développement durable au sens large l'une de ses priorités, mais elle n'est plus l'un

de nos interlocuteurs privilégiés, comme l'était autrefois la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).

En effet, les cadres forestiers sont moins nombreux dans les services de l'État que par le passé. Les grandes écoles ont réduit pour la plupart la place accordée à la forêt dans le cursus de leurs étudiants. Elle est passée de six mois à quelques jours à Agroparistech. C'est très préoccupant pour l'avenir.

J'ajouterai, pour être exhaustif, que nous travaillons aussi avec le Conseil général du Jura. Il est un partenaire important, qui contribue au financement :

- des Associations Syndicales Autorisées (ASA) ;
- de la restructuration foncière ;
- des Plans de Développement des Massifs (PDM).



Le mont Fier.

© CRPF. François Lacroix.

Cinq questions posées à François Lacroix, directeur de l'antenne jurassienne du Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté.

Les perspectives.

Les CRPF sont très différents d'une région à l'autre. Certains sont beaucoup plus engagés dans des politiques locales ambitieuses, qu'ils mettent en œuvre avec l'ensemble de leurs partenaires.

Ils ont multiplié les conventions avec les acteurs concernés, et disposent ainsi d'effectifs parfois deux fois plus importants que ceux des CRPF les moins dynamiques.



*Un bûcheron au travail.
© CRPF. François Lacroix.*

Le paradoxe est que les centres régionaux les plus actifs risquent d'être plus fortement pénalisés par la rationalisation des moyens qui est en cours.

La tentation est forte en effet de réduire le nombre de postes là où ils sont les plus nombreux.

En Franche-Comté, grâce à l'engagement de nos partenaires locaux (État, Conseil régional, certains Conseils généraux), nous avons la chance de disposer de 11 contractuels. Or, ils seraient directement menacés par des suppressions de postes de titulaires, car ces derniers justifient l'autofinancement figurant dans les conventions.

Préserver du mieux possible notre effectif et donc nos savoir-faire est un enjeu particulièrement fort. Il est contradictoire de réduire les moyens, en particulier humains, qui nous sont alloués, et de nous demander parallèlement de mobiliser plus de bois. Promouvoir par exemple les regroupements de propriétaires et l'amélioration des dessertes forestières, exige beaucoup de temps de la part de nos agents.

Il est essentiel enfin que l'État continue à apporter une contribution financière aux investissements consentis au profit de la gestion durable des forêts privées.

Sa participation au financement des Plans de Développement des Massifs est de l'ordre de 7%, mais la démarche bénéficie tou-

tefois d'un soutien, marqué, du Commissariat à l'aménagement du massif du Jura.

En outre, les aides versées afin de créer des routes et des pistes forestières, ou d'améliorer celles qui existent, sont en très forte réduction, et leur pérennité n'est assurée que jusqu'à la fin du présent contrat de projets État-Région, en 2013.



*Construction d'une route forestière.
© CRPF. François Lacroix.*

3 - Comment le CRPF et l'ADEFOR 39 participent-ils à l'orientation de la gestion des forêts privées et à la formation des propriétaires ?

Pour simplifier, je vous parlerai pêle-mêle des missions du CRPF et de l'ADEFOR 39, étant entendu que le volet réglementaire de nos tâches, qui concerne les Plans Simples de Gestion (PSG), relève exclusivement du CRPF, car il ne peut être délégué à l'association.



© CRPF. François Lacroix.

L'orientation de la gestion des forêts privées.

L'outil majeur de l'orientation de la gestion du patrimoine boisé privé est le plan simple de gestion des forêts de plus de 25 hectares. Il n'est plus nécessaire désormais que cette superficie soit d'un seul tenant.

Nous sommes chargés d'agrèer ces documents que la loi a rendu obligatoires. Ils doivent être conformes à un Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) approuvé par le ministère de l'agriculture.

Lorsque la surface concernée est supérieure à 10 hectares, il est possible de proposer aux propriétaires qui le souhaitent un plan de gestion volontaire.

Le Code des bonnes pratiques sylvicoles permet à ceux qui possèdent des petites parcelles de s'engager à mettre en œuvre une gestion durable de leur patrimoine.

Il s'agit d'un petit ouvrage que nous avons rédigé. Il comporte des fiches de peuplement et, pour chacune d'elles, des règles de sylviculture adaptées. Le propriétaire qui est volontaire signe un document mentionnant la liste des parcelles qu'il possède. Cet engagement est enregistré par nos services. En contrepartie, l'intéressé peut bénéficier d'exonérations fiscales.

La formation des propriétaires.



Formation de propriétaires privés.
© CRPF. François Lacroix.

En Franche-Comté, la formation des propriétaires se traduit tous les ans par l'édition d'une plaquette. Dans chaque département, nous proposons des réunions dont les thèmes varient. Ces rencontres peuvent prendre la forme de visites de chantiers, de conférences, d'ateliers,...

Nous disposons aussi d'un référentiel technique de 200 « placettes » réparties dans toute la région.

Il s'agit de petites parcelles qui font l'objet d'expérimentations, concernant par exemple la culture du merisier,... Cette approche permet à nos techniciens de conserver une capacité d'expertise, mais aussi d'illustrer les réunions que j'évoquais à l'instant.

Nous mettons également à la disposition de tous des documents de vulgarisation. Ils traitent des pratiques sylvicoles adaptées à chaque type de peuplement résineux, etc.

4 - Comment contribuez-vous aux restructurations foncières et à l'amélioration des dessertes forestières ?

Les restructurations foncières.

Comme je l'ai précisé au début de notre entretien, la forêt privée jurassienne est morcelée, et c'est l'un des défis que nous devons relever. Pour regrouper les propriétaires, nous contribuons tout d'abord à des restructurations foncières qui reposent sur le volontariat des intéressés.



© CRPF. François Lacroix.

Cinq questions posées à François Lacroix, directeur de l'antenne jurassienne du Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté.

L'objectif est de promouvoir les transactions amiables de parcelles boisées, d'augmenter la surface des îlots forestiers, et de constituer des unités viables de gestion sylvicole.

Dans le Haut-Jura par exemple, une vaste opération de restructurations foncières est en cours : elle concerne 23 communes, 10 000 propriétaires, 43 000 parcelles et une superficie totale de 30 000 hectares. Un questionnaire, joint à un courrier signé par les maires, a été envoyé tout d'abord à tous les propriétaires. Le taux de réponse à cette enquête a été de 25%.

Les actes notariés des transactions à caractère structurant ont bénéficié d'une subvention du Conseil général comprise entre 30 et 50%, en fonction de la surface des parcelles concernées. En contrepartie, les propriétaires se sont engagés à ne pas démanteler leur patrimoine pendant une période de 15 ans et à mettre en œuvre une gestion sylvicole durable.

Les opérations de restructurations foncières n'ont de sens que si elles permettent d'améliorer la gestion des parcelles concernées,

et notamment d'augmenter le volume des bois qui sont exploités. C'est pour cette raison que, dans ce secteur du Haut-Jura, nous avons souhaité ensuite créer des associations syndicales autorisées afin d'améliorer les dessertes forestières.



La biodiversité : un grand tétras.

© Claude Le Pennec. Prêt : CRPF.

Le grand tétras est présent dans quelques-unes des parcelles concernées par l'ASA des Prés Martin, sur la commune de Longchaumois. Nous avons par conséquent réalisé une étude avec l'ensemble des partenaires impliqués.

Cette démarche a débouché sur la rédaction d'un cahier des charges, afin de préserver non seulement cette espèce protégée emblématique de la haute chaîne, mais aussi des mares intra-forestières, etc.

Nous avons obtenu un avis favorable de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Franche-Comté. Le dossier a été transmis au Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), et il est toujours en instance d'instruction.

C'est aussi l'une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Il est absolument légitime et louable que l'État adopte des mesures en faveur de la protection de l'environnement. Toutefois, les procédures instaurées sont souvent longues.

Dans le cadre de cette affaire, nous avons fait le nécessaire pour mobiliser plus de bois, conformément aux objectifs qui nous ont été fixés, et pour concilier production et préservation des milieux naturels.



La biodiversité : un lynx.

© Claude Le Pennec. Prêt : CRPF.

Nous avons affecté des crédits pour réaliser l'opération, mais nous ne pourrions pas les utiliser tant que la procédure ne sera pas achevée. Si demain le contexte était moins favorable et que les financements que nous avons programmés étaient réduits, c'est l'ensemble du travail réalisé qui serait remis en question.



Un cerf et une biche.

© Claude Le Pennec. Prêt : CRPF.

L'amélioration des dessertes

La desserte collective des forêts a pour but de faciliter l'accès aux parcelles, la gestion de celles-ci et la réalisation de travaux, ainsi que la mobilisation des bois. Les propriétaires sont gagnants, car non seulement la production est valorisée, mais c'est aussi la valeur des parcelles qui augmente.

La desserte collective des forêts peut relever de la maîtrise d'ouvrage des communes. Elle peut aussi se faire par le biais d'associations libres ou d'associations syndicales autorisées.

Les structures de ce type sont toutes des groupements de propriétaires fonciers, qui unissent leurs moyens pour effectuer des reboisements, pour créer ou améliorer des routes et des pistes forestières, ou encore pour gérer collectivement leur patrimoine.

Mieux adaptées aux projets d'une certaine envergure, les associations syndicales autorisées sont créées par un arrêté préfectoral, à l'issue d'une enquête publique. Lorsque le quorum est atteint (je ne détaillerai pas les règles de celui-ci), la majorité peut prendre des décisions malgré l'opposition d'une minorité.

Certes, la procédure retenue pour la création des structures de ce type (ASA) est lourde, et sa mise en œuvre nécessite des délais assez longs. En outre, leur fonctionnement a un coût : secrétariat,...

Toutefois, elles permettent de mutualiser les moyens et les dépenses, et leurs membres peuvent bénéficier d'aides diverses. C'est surtout le seul moyen de desservir, de façon optimale, un massif forestier morcelé.

Une étude, réalisée en 2011 dans le Haut-Jura par le CRPF, a démontré que les associations syndicales autorisées ont permis d'augmenter de 80% la production de bois. En outre, en renfor-

çant l'animation des 52 structures concernées, le volume récolté pourrait encore être accru, et passer de 50 000 à 90 000 m³ par an. L'étude a par ailleurs montré que la gestion pratiquée était plus durable, avec cinq fois moins de coupes rases.



© CRPF. François Lacroix.

Les associations syndicales autorisées peuvent être aussi le cadre d'actions de vulgarisation, de lutte contre le scolyte (un insecte qui creuse des galeries dans les arbres et les fait mourir),... Si leurs adhérents le souhaitent, il me semble qu'elles sont également en mesure de contribuer à l'organisation de manifestations sportives ou touristiques, en particulier dans les sites « Natura 2000 ».

Depuis 30 à 40 ans, nous participons aux projets collectifs de voirie. Ils concernent aujourd'hui 92 associations syndicales autorisées, regroupant plus de 5 125 propriétaires d'une surface totale de 17 697 hectares. Nous avons acquis une réelle expérience en la matière.

Cinq questions posées à François Lacroix, directeur de l'antenne jurassienne du Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté.



© CRPF. François Lacroix.

L'enjeu est essentiel car il s'agit, comme je vous l'ai déjà dit, de se donner les moyens d'augmenter les volumes de bois exploités chaque année.

Nous avons contribué à la mise en place de 53 Schémas Directeurs de Dessertes Forestières (SDDF), qui couvrent 36% des terrains non domaniaux du territoire départemental, mais 80% des forêts de résineux.

Les démarches de ce type concernent les massifs dont la superficie est comprise entre 1 000 et 3 000 hectares. Elles se traduisent par la réalisation d'un diagnostic du réseau existant et par des propositions relatives à son amélioration.

Ces schémas constituent un cadre pour l'attribution des aides publiques versées par l'État aux particuliers ou aux associations

syndicales autorisées, afin de réaliser ou d'améliorer des dessertes forestières.

Les Plans de Développement de Massifs (PDM).

Nous sommes à l'origine des Plans de Développement de Massifs (PDM). Ils mobilisent tous les moyens d'animation au profit des massifs forestiers les plus importants, sur une surface de l'ordre de 5 000 hectares. Ils concernent de 400 à 1 000 propriétaires, ainsi que l'ensemble des maires concernés.



Massifs forestiers : accueil du public.
© CRPF. François Lacroix.

L'objectif des démarches de ce type est de mettre en œuvre une gestion durable de la forêt permettant de mobiliser plus de bois, et de contribuer ainsi à un aménagement durable du territoire.

Les plans de développement de massifs se traduisent également par des restructurations foncières et par des améliorations des dessertes forestières.

Ils impliquent un travail d'animation considérable : enquêtes auprès des propriétaires, actions de communication,... Pour le seul massif « Bevet-Arobers », nous avons rencontré 520 personnes lors des réunions que nous avons programmées. Nous avons organisé 234 visites individuelles sur le terrain, qui ont concerné une superficie totale de 1 460 hectares.

Pour poursuivre avec l'exemple que je viens de vous citer, le coût de l'animation s'est élevé à 160 000 euros. Cette somme importante a été financée par l'État (7%), la région (25%), le département (35%), les communes concernées (13%) et le CRPF (20%).

Le plan de développement du massif « Bevet-Arobers » a permis de mobiliser 20 000 m³ de bois, dont 6 000 m³ de feuillus, sur une période de deux ans, pour une valeur ajoutée locale de 1 690 000 euros, soit plus de dix fois le coût de l'animation.

Cette somme concerne l'ensemble de la filière, des propriétaires aux scieurs, en passant par les entreprises de travaux forestiers et par les transporteurs.

La création de quatre associations syndicales autorisées est en cours dans ce massif pour améliorer les dessertes. Deux de ces quatre projets sont bien avancés. À l'issue de la démarche, la proportion des surfaces qui ne seront pas desservies de manière satisfaisante passera à 22%, contre 47% aujourd'hui.



*Construction d'une route forestière.
© CRPF. François Lacroix.*

En raison notamment du travail d'animation considérable qu'ils nécessitent, les PDM doivent être envisagés de manière très pragmatique, au profit des territoires où le contexte est favorable. La démarche a donné de bons résultats dans le Haut-Jura mais, pour différentes raisons qu'il serait trop long et trop compliqué de détailler, elle me paraît moins adaptée aux forêts privées de feuillus situées dans la plaine jurassienne.

Deux plans de développement de massifs sont en cours : celui de Bevet-Arobers dont je vous ai parlé, et celui du Risoux-Savine. Un troisième (Nerbier-Massacre) a été engagé cet automne.

5 - Que pensez-vous de la filière bois à l'échelon national en général et départemental en particulier ? Quels défis doit-elle aujourd'hui relever ?

La France est le premier pays producteur de feuillus en Europe, mais le marché des essences de ce type est en baisse constante. Cela s'explique probablement par la diversité des débouchés, qui est un frein à la mise en place de grosses unités.

En outre, la sylviculture est plus compliquée pour les feuillus. La régénération est plus difficile, et pour quelques essences à haute valeur ajoutée, vous en avez beaucoup d'autres dont l'intérêt économique est très limité. Le hêtre par exemple se vend très mal.



© CRPF. François Lacroix.

Ce n'est pas le cas pour les résineux, même si nous sommes confrontés à une concurrence très vive, notamment des pays nordiques.

Contrairement à la France, ils sont en effet très industrialisés. Chez eux, les propriétaires sont également actionnaires des entreprises d'une filière bois très structurée.

Sur le plan économique, celle-ci est beaucoup plus importante qu'en France, où elle représente environ 5% de notre Produit Intérieur Brut (PIB). En outre, les scandinaves ont mis en place de puissants lobbies.

Malgré cette concurrence, les scieries résineuses françaises en général et comtoises en particulier sont aujourd'hui plutôt compétitives, car elles ont consenti des investissements parfois considérables.

Grâce aux chablis hérités principalement de la tempête de 1999, elles ont bénéficié en effet d'une matière première qu'elles n'ont pas payée très cher. Ainsi, elles ont accumulé des fonds propres qu'elles ont investis dans la modernisation de leur outil industriel.

Cinq questions posées à François Lacroix, directeur de l'antenne jurassienne du Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté.

Il convient cependant d'être très vigilant afin de préserver les grands équilibres du marché. Des scieries très importantes, comme par exemple celle de Mignovillard, dont la production annuelle est passée de 60 000 à 160 000 m³ actuellement, et qui devrait être à terme de 200 000 m³, modifient l'équilibre des circuits locaux d'approvisionnement. Très supérieurs à ce qu'ils étaient par le passé, leurs besoins en matière première sont susceptibles d'engendrer des tensions.

Si ce type d'évolution se généralisait, les prix pourraient augmenter en effet dans un premier temps, pour baisser ensuite, lorsque les petites entreprises auront « jeté l'éponge », et qu'il ne subsistera plus que quelques très grandes scieries en situation de quasi-monopole.



La filière bois : une scierie.
© CRPF. François Lacroix.

Une telle inversion de tendance serait catastrophique car, depuis 25 à 30 ans, les prix des résineux ont baissé en euros constants. De nos jours, la capacité financière des propriétaires forestiers ne leur permet plus d'investir comme ils le faisaient autrefois.

Enfin, la France exporte trop de bois bruts ou de première transformation, pour importer des produits finis à haute valeur ajoutée. Nous disposons de moins en moins d'entreprises qui fabriquent des meubles par exemple.

Le chêne est certes exploité pour réaliser les tonneaux utilisés par les vigneron, au risque du reste d'épuiser la ressource la mieux adaptée à cet usage. Toutefois, les volumes les plus importants extraits de nos chênaies sont vendus à l'étranger, en particulier en Chine.

Dans le Jura, le repeuplement de nos forêts, en particulier la régénération naturelle, et la préservation de la futaie jardinée, très favorable aux paysages et à la biodiversité, sont deux enjeux importants.

Il me semble également que le développement des contrats d'approvisionnement, qui profitent à l'ensemble de la filière, est l'un des défis que nous devons relever.

Conclusion

Je conclurai en rappelant que, malgré un contexte qui sera demain plus difficile que par le passé, le CRPF devra poursuivre les actions engagées depuis des décennies déjà au profit de l'ensemble des acteurs de la forêt privée. Il n'a pas le choix. La motivation de nos agents devra l'emporter sur la réduction de nos moyens.

Nous n'avons pas le droit de baisser les bras, au motif que nous disposerons à l'avenir de moins de personnels et de crédits en diminution. En France, trois millions de propriétaires comptent sur nous, et nous ne pouvons pas les abandonner. Nous avons l'obligation morale de continuer à les aider. L'économie forestière de notre pays en dépend.

Propos recueillis le lundi 24 octobre 2011 par Jean-Luc Gomez.

Pour en savoir un peu plus...

I - La gestion durable des forêts :

« Mais il est un point où dans chaque canton le défrichement doit s'arrêter, si l'on ne veut, en peu d'années, voir se succéder à un pays verdoyant et fertile, une terre aride et dépouillée [...] cette juste mesure dans les défrichements, c'est cet équilibre entre les parties données à la culture, et celles laissées à la grande végétation, c'est enfin cette économie qui ménage avec prudence ce que la nature ne produit qu'avec le concours de siècles [...] ces forêts qu'il abat, principalement sur les hauteurs, s'opposent à l'impétuosité des vents [...] elles arrêtent et fixent les nuages [...] elles sont la source féconde et intarissable de ces fontaines qui s'échappent de toutes les hauteurs et surgissent même dans les plaines [...] elles sont une cause puissante de salubrité par les torrents d'oxygène qu'elles versent dans l'air. »

Jacques-Gérard Milbert (1766-1840), « Itinéraire pittoresque du fleuve Hudson et des parties latérales de l'Amérique du Nord », Paris, 1828. Citation reprise par Dominique Bourg et Gilles-Laurent Rayssac dans « Le développement durable. Maintenant ou jamais », Éditions Gallimard, collection « Découvertes Gallimard », Paris, 2006.

ARNOUD (Paul) et Office National des Forêts, « La France des forêts », Éditions Gallimard, collection « Guide Gallimard », 2001.

BRAHIC (Élodie) et TERREAUX (Jean-Philippe), « Évaluation économique de la biodiversité. Méthodes et exemples pour les forêts tempérées », Éditions Quae, collection Savoir faire, Versailles, 2009.

GADANT (Jean) (sous la direction de), « L'atlas des forêts de France », Éditions Jean-Pierre de Monza, collection « Atlas », 2002.

GOSELIN (Marion) et PAILLET (Yoan), « Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière », Éditions Quae, collection Guide pratique, Versailles, 2010.

GOSELIN (Marion) et LAROUSSINIE (Olivier) (coordination éditoriale), « Biodiversité et gestion forestière. Connaître pour préserver. Synthèse bibliographique et premières recommandations », Éditions Quae, collection études CEMAGREF, Versailles, 2004.

GRUNDMANN (Emmanuelle) (préface de Jane Goodall), « Ces forêts qu'on assassine », Éditions Calmann-Lévy, Paris, 2007.

II - Les arbres :

L'arbre, symbole de robustesse et de longévité...

« J'aimerais être arbre, les pieds dans la terre, le front dans les étoiles. Mais surtout parce que l'arbre vit plus longtemps que l'homme et que je n'ai pas envie de m'arrêter de vivre ». **Paul-Émile Victor**, cité par Michel Maliarevsky dans « Portraits d'arbres ».

« N'oublie jamais l'arbre que tu es. Ne perds jamais contact avec ses racines et laisse monter en toi sa sève et sa verticalité. » **Bernard Besret**.

L'arbre mystique...

« Il est à peu près certain que l'homme a trouvé dans les bois l'aspect si discuté des nefs et de l'ogive des cathédrales ». **Joris-Karl Huysmans**, cité par Michel Maliarevsky dans « Portraits d'arbres ».

« Tu trouveras plus dans la forêt que dans les livres, les arbres et les rochers t'enseigneront les choses qu'aucun maître ne te dira ». **Bernard de Clairvaux**, cité par Michel Maliarevsky dans « Portraits d'arbres ».

BLACKWELL (Lewis), « Arbres extraordinaires », éditions du Chêne, Paris, 2009.

BOURDU (Robert), « Histoires de France racontées par les arbres », Prix Pierre-Joseph Redouté, Les Éditions Eugen Ulmer, Paris, 1999.

DRENOU (Christophe) et FETERMAN (Georges), « Face aux arbres. Apprendre à les observer pour les comprendre », Les Éditions Eugen Ulmer, Paris, 2009.

FETERMAN (Georges), « Arbres extraordinaires de France », Dakota éditions, Paris, 2011.

HALLÉ (Francis), « Du bon usage des arbres. Un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques », Éditions Actes Sud, collection « Domaine du Possible », Arles (13), 2011.

HALLÉ (Francis), « Plaidoyer pour l'arbre », Éditions Actes Sud, Arles (13), collection « Nature », 2005.

JULLIEN (Élisabeth et Jérôme), « Guide écologique des arbres », Éditions Eyrolles, Paris, 2009.

MALIAREVSKY (Michel), « Portraits d'arbres », Éditions Acanthe, Paris, 2006.

MANSION (Dominique) (préface de Francis Hallé) « Les trognes. L'arbre paysan aux mille usages », Éditions Ouest-France, 2010.

Les arbres (suite) :

OBELLIANNE (Anne-Sophie) et PERROD (Dominique) « Guide des arbres remarquables du Jura », Éditions « Association Bois, Monts, Lacs », 1999.

PAKENHAM (Thomas) (traduit par Tina Calogirou), « Le tour du monde en 80 arbres », Éditions du Chêne, Paris, 2006.

PETHERICK (Tom), « Ces arbres qui façonnent le monde », Éditions Guy Trédaniel, Paris, 2007.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU JURA.

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Gérard Perrin.

COMITÉ DE RÉDACTION :

Claude Borcard, Jean-Luc Gomez, Gérard Perrin.

RÉDACTION DES ARTICLES ET DES INTERVIEWS :

Leslie Constantin, Étienne Delannoy, Jean-Luc Gomez, François Lacroix.

CRÉDITS PHOTOS :

Chantal Berthet-Bondet (DDT du Jura), Leslie Constantin (Cofor39), Jean-Luc Gomez (DDT du Jura), Benoît Hamann (ONCFS), François Lacroix (CRPF), Commune de Lavans-Lès-Saint-Claude (site internet, prêt Leslie Constantin), Claude Le Penneç (prêt François Lacroix), ONF, Raymond Michaud.

COMITÉ DE RELECTURE :

Pascal Charlot, Catherine Pernot, Marc Pistorresi, Évelyne Salin.

MISE EN PAGE :

Évelyne Salin.